## Fiche thématique CALISTA

# Introduire un lot de dépenses et assurer le suivi du contrôle

#### Table des matières

1.	Info	ormations générales	2
		roduction des dépenses	
	2.1.	Dépenses de personnel	4
		Dépenses « Frais d'action », « Action de promotion » et « Autres dépenses de onnel »	
3.	Lot	ts d'introduction	5
4.	Suiv	ivi des demandes de complément d'information	8
5.	Dé	eclaration de créance	9

Rôles sur Calista relatifs à la procédure d'introduction des dépenses et tâches afférentes :

## - Gestion financière:

- « envoyer le lot d'introduction de dépenses »
- « préparer la phase contradictoire »
- « compléter avance/déclaration de créance »
- « confirmer la réception du paiement »

## - Responsable financier:

- « soumettre le lot d'introduction de dépenses »
- « envoyer la phase contradictoire »
- « signer avance/déclaration de créances »

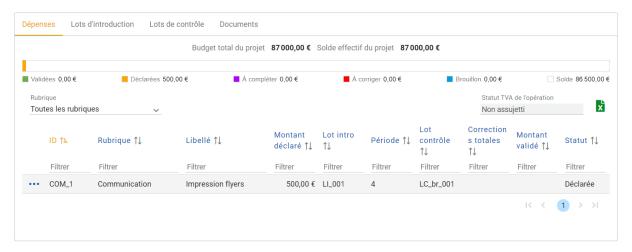
Pour des compléments d'informations, consulter le manuel Calista aux pages 244-272.

## 1. Informations générales

La procédure consiste en la création de dépenses, ces dernières doivent par la suite être ajoutées à un lot d'introduction de dépenses. Les dépenses d'un lot doivent correspondre à chacun des quatre trimestres de l'année, la liste des dépenses composant le lot est donc exhaustive. Le lot de dépenses finalisé est introduit pour contrôle à l'administration sur Calista. Cette dernière procède au contrôle des dépenses et revient éventuellement vers le bénéficiaire, via Calista, pour obtenir des informations complémentaires.

Lorsque le contrôle est finalisé, l'administration valide le lot et une déclaration de créance intermédiaire est générée dans l'onglet « Déclarations de créances », elle doit être remplie (compte bancaire) et signée pour être mise en paiement par l'administration.

L'interface des dépenses se trouve sur la page de la fiche projet, dans la section « Dépenses » et se présente de la sorte :

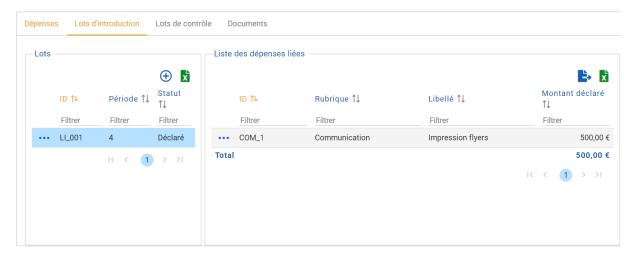


L'interface renseigne différentes informations :

L'onglet « Dépenses » reprend une jauge correspondant au budget du projet :

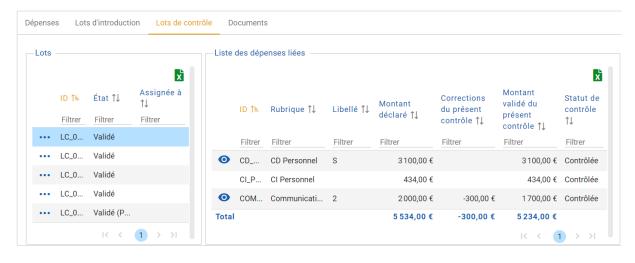
- <u>Validées</u>: dépenses validées à la suite des contrôles de l'administration et qui sont payées au bénéficiaire;
- Déclarées : dépenses déclarées par le bénéficiaire dans un lot d'introduction
- <u>À compléter :</u> dépenses renvoyées pour «phase contradictoire» par l'administration auprès du bénéficiaire ;
- <u>À corriger</u>: dépensées renvoyées pour «correction» par l'administration auprès du bénéficiaire;
- Brouillon: dépenses crées et pas encore déclarées dans un lot d'introduction;
- Solde: solde du budget du projet.

L'onglet **« Lots d'introduction »** reprend les lots d'introduction créés par le bénéficiaire, qu'ils soient au statut « Brouillon », « Déclaré » ou « Clôturé » :



La « période » est générée automatiquement et correspond à la période à laquelle le lot est introduit par le bénéficiaire<sup>1</sup>. Les lots sont listés dans la rubrique « Lots », en cliquant sur un lot ou l'autre, on accède à la liste des dépenses liées audit lot.

L'onglet **« Lots de contrôle »** reprend les lots contrôlés par l'administration et comprend les éventuelles corrections apportées aux dépenses ainsi que le statut du contrôle.

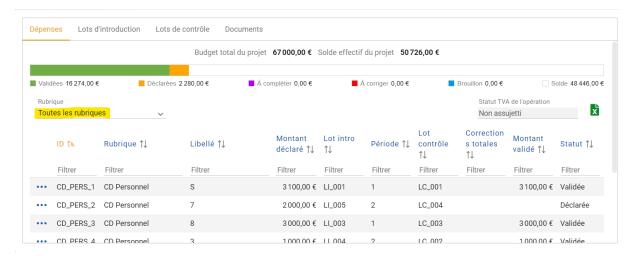


L'onglet **« Document »** reprend l'ensemble des documents du projet relatifs aux dépenses, soit les documents ajoutés par dépense, soit les documents ajoutés directement dans l'onglet « Documents » par le bénéficiaire ou l'administration.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une fois que le rythme d'introduction sera régulé, les périodes des lots correspondront aux dates auxquelles les bénéficiaires doivent introduire les dépenses, à savoir un délai de deux mois à partir de la fin du trimestre.

#### 2. Introduction des dépenses

Pour créer une dépense, il faut au préalable **sélectionner une rubrique**. En cliquant sur « Toutes les rubriques », une barre déroulante présente les différentes rubriques de dépenses. Sélectionner une rubrique. Un pictogramme (+) apparait alors à droite de l'écran afin de créer une nouvelle dépense.



#### 2.1. Dépenses de personnel

Dans « Toutes les rubriques », sélectionner « CD\_PERS – Dépenses de personnel/Coûts directs Personnel », cliquer sur le 🕀 à droite. Un pop-up s'ouvre, remplir les informations et joindre les pièces justificatives dans l'onglet « Documents ».

Les dépenses de personnel doivent être introduites par collaborateur soit mensuellement (3 lignes de dépenses) soit trimestriellement (une ligne de dépense). Il n'est pas accepté d'introduire une ligne de dépense pour plusieurs collaborateur.

Les documents suivants doivent être fournis comme pièces justificatives :

- Fiches de salaire mensuelles ;
- Extrait de compte du paiement du salaire ;
- Time-sheet mensuelles signées;
- Fichier time-sheet en version excel.

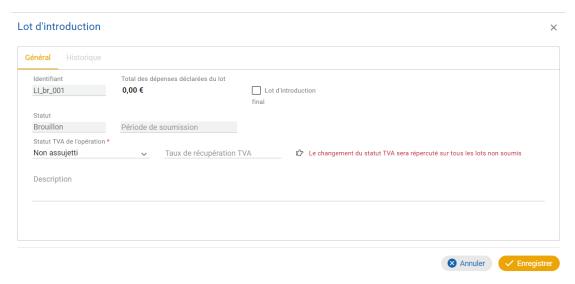
Les couts indirects de personnel (frais forfaitaires de 14%) seront automatiquement créés et calculés par Calista lors de la création d'une dépense de personnel.

# 2.2. Dépenses « Frais d'action », « Action de promotion » et « Autres dépenses de personnel »

Dans « Toutes les rubriques », sélectionner « ACTION – Fonctionnement/Frais d'action », « C\_PERS – Fonctionnement/Autres dépenses de personnel, défraiement, bénévolat, ... » ou « PART – Sous-traitance et partenariat/Partenariat », ensuite cliquer sur le 🕀 à droite. Un pop-up s'ouvre, remplir les informations et joindre les pièces justificatives dans l'onglet « Documents ».

#### 3. Lots d'introduction

Lorsque des dépenses sont créées, elles doivent ensuite être introduites par lots d'introduction. Pour cela, il faut se rendre dans l'onglet « Lot d'introduction », créer un nouveau lot de dépense en cliquant sur le pictogramme 🕀. Une pop-up s'ouvre :



Préciser dans la description du lot d'introduction à quelle trimestre le lot est associé (ex : 01T25).

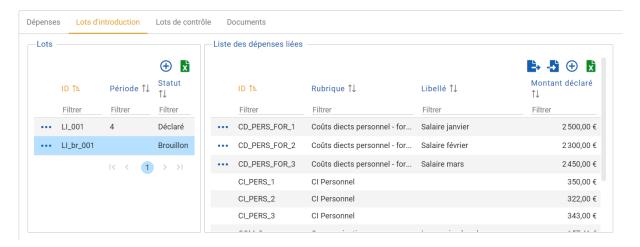
Les différents lots créées apparaissaient dans la rubrique de gauche « Lot ». Il faut donc sélectionner le lot pertinent afin de procéder à l'ajout des dépenses du trimestre concerné via la rubriques de droite « Liste des dépenses liées ». Une fois le lot sélectionné, cliquer sur le pictogramme (+) situé à droite de la rubrique « Liste des dépenses liées » :



La liste des dépenses créées apparait :



Cocher les dépenses à intégrer dans le lot d'introduction, c'est-à-dire les dépenses liées au trimestre concerné pour le lot sélectionné.

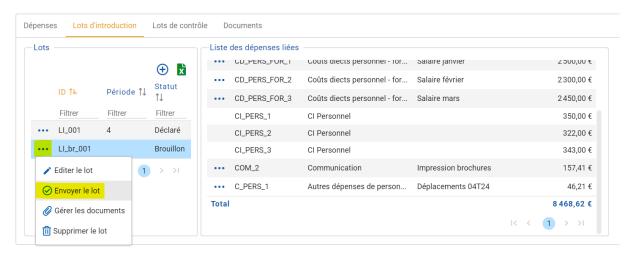


Une fois la manipulation réalisée, le lot reprend désormais une série de dépenses. Les points de suspension présents à côté de chaque ligne de dépense permettent trois actions différentes :

- Éditer la dépense : modification des informations de la dépense
- <u>Déplacer la dépense</u>: déplacement de la dépense d'un lot d'introduction à un autre (pour autant qu'il existe au minimum deux lots d'introduction au statut « Brouillon »)
- <u>Supprimer la dépense</u>: suppression définitive de la dépense (à la fois du lot mais également de la liste des dépenses créées)

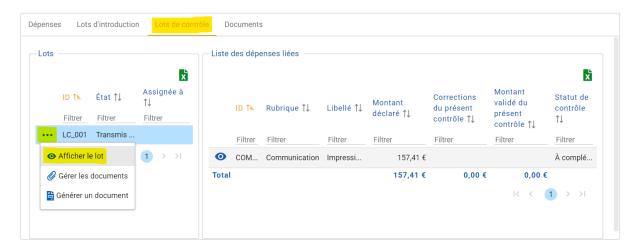
Le lot d'introduction pour être actualisé à différents moments, par exemple selon le rythme de création des dépenses.

Une fois que la liste des dépenses du lot d'introduction est exhaustive, envoyer le lot d'introduction pour contrôle à l'administration. Pour ça, cliquer sur les points de suspension à côté du lot en question et cliquer sur « Envoyer le lot ». Le statut du lot passe alors de « Brouillon » à « Déclaré » et, à ce stade, plus aucune modification ne peut y être apportée.

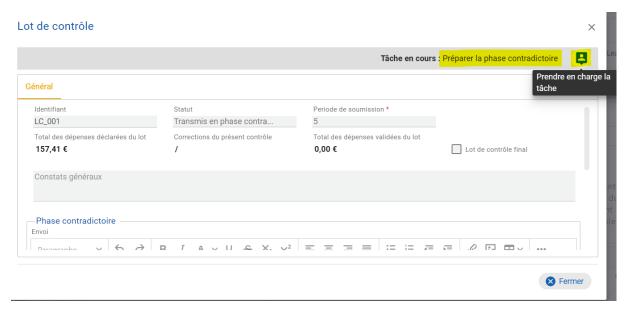


## 4. Suivi des demandes de complément d'information

Lors du contrôle du lot d'introduction par l'administration, celle-ci peut engager la procédure de **« Phase contradictoire »** pour demander des informations supplémentaires pour une ou plusieurs dépenses du lot. Le bénéficiaire reçoit une tâche « Préparer la phase contradictoire ». Le bénéficiaire peut accéder à la tâche soit via « Mes calis » soit directement via la fiche projet concernée, en repassant par l'onglet « Dépenses » et ensuite « Lots de contrôle ».



En cliquant sur les points de suspension puis « Afficher le lot », l'interface suivante apparait et permet de prendre en charge la tâche ainsi que de prendre connaissance des informations complémentaires demandées par l'administration dans la rubrique « Phase contradictoire » :

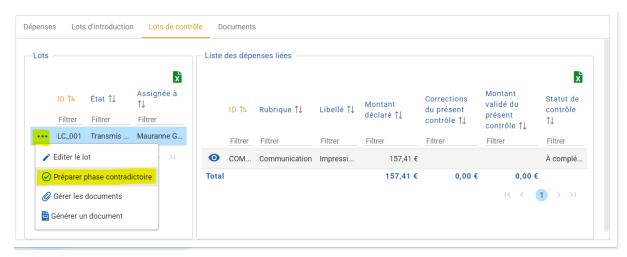


Fermer ensuite la boite dialogue.

Durant la phase contradictoire, le bénéficiaire peut soit rajouter des documents aux dépenses soit apporter des informations complémentaires par écrit.

- Rajouter des documents aux dépenses : cliquer sur le pictogramme de la ligne de dépense concernée. Cliquer sur « Documents » puis sur à droite pour rajouter des documents manquants.
- Apporter des informations complémentaires par écrit : cliquer sur les points de suspension devant le lot concerné, cliquer sur « Éditer le lot ». Vous retrouverez les commentaires de l'administration pour la phase contradictoire et vous pouvez apporter des éléments de réponse dans la dernière section « Réponse ». Enregistrer.

Lorsque tout les compléments ont été apporté, cliquer sur les points de suspension devant le lot concerné puis sur « Préparer la phase contradictoire » :



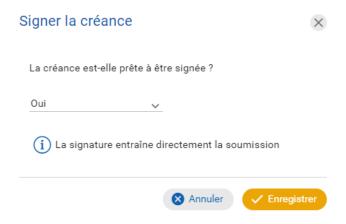
#### 5. <u>Déclarations de créance</u>

L'administration reçoit la réponse de la phase contradictoire et peut poursuivre le contrôle du lot d'introduction.

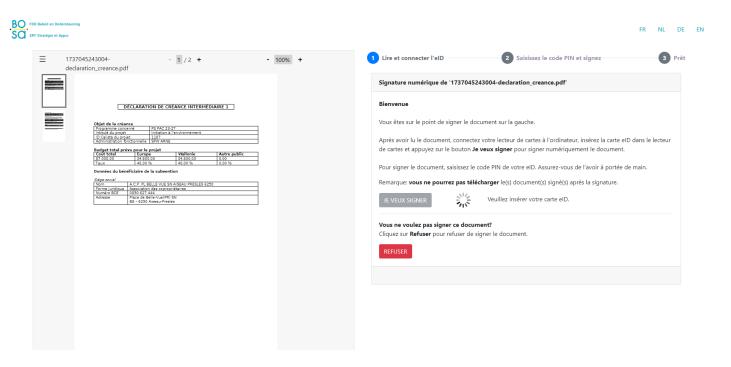
Une fois le contrôle du lot terminé, le bénéficiaire reçoit une tâche « Compléter avance/déclaration de créance » dans « Mes calis ». Prendre en charge la tâche et renseigner le compte bancaire<sup>2</sup>. Terminer la tâche en renseignant le Responsable financier amené à signer la déclaration de créance. En effet, la tâche lui sera automatiquement attribuée même si elle pourra être réassignée par la suite à une autre personne ayant le rôle de « Responsable financier » dans l'instance bénéficiaire.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Si aucun numéro de compte n'apparait dans la barre déroulante, c'est qu'aucun numéro de compte n'a été renseigné au niveau de l'instance. Pour ce faire, avec le rôle d'« administrateur local », aller dans l'onglet « Paramètres » puis « Instances », ensuite cliquer sur votre instance puis sur l'onglet « Comptes bancaire de l'instance » et renseigner le numéro de compte via le « + » à droite.

Le Responsable de la financier a désormais la tâche « Signer avance/déclaration de créance » dans « Mes calis ». Prendre en charge la tâche, vérifier les informations de la déclaration de créance puis terminer la tâche si tout est conforme :



La personne est redirigée vers la plateforme fédérale BOSA pour procéder à la signature électronique de la déclaration de créance. Il faut être muni de sa carte d'identité pour pouvoir procéder à la signature.



Lorsque la déclaration de créance est signée, l'administration reçoit une tâche sur Calista et peut procéder à la mise en paiement de la déclaration.